

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE PORTNEUF

MRC DE PORTNEUF

2016-09-12 Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Portneuf tenue à la salle du conseil sise au 297, 1^{re} avenue, Ville de Portneuf le 12^e jour du mois de septembre deux mille seize à dix-neuf heures trente minutes, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Nelson Bédard à laquelle sont présents:

Monsieur le maire : Nelson Bédard
Mesdames les conseillères : Diane Godin
Karine St-Arnaud
Chantale Hamelin
Joëlle Genois (absente)
Esther Savard
Monsieur le conseiller : Bruno Cormier

Madame Danielle M. Bédard, directrice générale et madame France Marcotte, greffière sont également présentes.

Rés.2016-09-196

Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par madame la conseillère Karine St-Arnaud et adopté à l'unanimité;

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté tel que présenté :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions
4. Dépôt du bordereau de correspondance
5. Adoption des procès-verbaux du 8 août et du 7 septembre 2016
6. Adoption des comptes à payer
7. Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme
8. Assemblée de consultation, ajout de l'usage vente de marchandises d'occasion – zone M-4
9. Adoption du second projet de règlement, ajout de l'usage vente de marchandises d'occasion – zone M-4
10. Adoption du règlement relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux
11. Adoption du règlement relatif au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux
12. Avis de motion, règlement concernant les systèmes de traitement tertiaire

13. Avis de motion, circulation rang de la Chapelle
14. Appui à la municipalité de Sainte-Christine d'Auvergne
15. Mandat Tetra Tech QI inc. – puits Provencher et Thibodeau
16. Mandat Tetra Tech QI inc. – nouveau programme FEPTEU
17. Mandat WSP Canada inc., surveillance de la mise en conformité des installations d'eau potable du secteur Saint-Louis
18. Mandat WSP Canada inc., réponse à C.F.Q.G. dossier voie contournement
19. Mandat WSP Canada inc., certificat d'autorisation – dossier voie contournement
20. Asphaltage rue des Oies-Blanches
21. Embauche de journalier à la voirie municipale
22. Achat d'un camion 10 roues usagé
23. Muret de soutènement de la rivière Portneuf
24. Achat de sel et sable d'hiver
25. Modification salle de bain, caserne sud
26. Demande Société des Arts Traditionnels de Portneuf
27. Bail de location d'érablière à 7790775 Canada inc.
28. Participation financière au service de transport adapté de Portneuf pour 2016
29. Période de questions
30. Levée de l'assemblée

Période de questions

Diverses questions sont posées au Conseil.

Début : 19 : 37 Fin : 19 : 58

Monsieur le conseiller Bruno Cormier quitte son siège

Dépôt du bordereau de correspondance

Le bordereau de correspondance fut déposé au conseil de Ville le 12 septembre 2016. (du 9 août au 12 septembre 2015)

Rés.2016-09-197

Adoption des procès-verbaux du 8 août et du 7 septembre 2016

Une copie des procès-verbaux a été remise à tous les membres du conseil au plus tard la veille de la séance et tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE les procès-verbaux du conseil de Ville du 8 août et du 7 septembre 2016 soient acceptés tels que présentés.

Rés.2016-09-198

Adoption des comptes à payer.

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil de la Ville de Portneuf autorise le paiement des comptes à payer au montant de 384 619.71 \$.

Liste des comptes à payer	209 007.75 \$
Liste des chèques émis	49 270.55 \$
Liste des chèques manuels	3 680.61 \$
Liste des paiements en ligne	46 082.08 \$
Dépôt salaires	76 578.72 \$

Je, Danielle M. Bédard, directrice générale et trésorière, certifie qu'il y a les crédits nécessaires pour effectuer le paiement de ces comptes.

Danielle M. Bédard, directrice générale et trésorière

Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme

Le procès-verbal de l'assemblée du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 6 juillet 2016 est déposé au conseil municipal, le 12 septembre 2016.

Assemblée de consultation règlement 193, ajout de l'usage vente de marchandises d'occasion – zone M-4

Monsieur le maire explique le projet de règlement 193 « Modifiant le règlement de zonage #116 afin de permettre l'usage de vente de marchandises d'occasion dans la zone M-4 ». Considérant qu'un tel règlement vise à permettre l'usage « vente de marchandise d'occasion » provenant de la catégorie « Commerces intermédiaire » dans la zone M-4. Cet usage permettra l'implantation d'un commerce de vente de matériaux de construction récupéré à l'intérieur de la bâtisse du 228, 2^e Avenue.

Suite à la présentation par monsieur le maire et la période de questions, aucune modification n'a été soumise dans le projet de règlement.

Rés.2016-09-199

Adoption du second projet de règlement, ajout de l'usage vente de marchandises d'occasion – zone M-4

Attendu qu'une copie du règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins deux (2) jours avant la séance et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par madame la conseillère Karine St-Arnaud et adopté à l'unanimité;

QUE le second projet de règlement 193 « Modifiant le règlement de zonage #116 afin de permettre l'usage de vente de marchandises d'occasion dans la zone M-4 » soit adopté.

Rés.2016-09-200

Adoption du règlement relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

Considérant qu'un avis de motion fut donné par madame la conseillère Diane Godin à la séance du 9 août 2016;

Considérant que le projet de règlement a été présenté à la séance du 9 août 2016;

Considérant qu'un avis public a été publié dans le journal municipal édition du mois d'août 2016;

Considérant qu'une copie du règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins deux (2) jours avant la séance et tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau;

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE le règlement 122-1 « Modifiant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville de Portneuf » soit adopté.

Rés.2016-09-201

Adoption du règlement relatif au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux

Considérant qu'un avis de motion fut donné par madame la conseillère Chantale Hamelin à la séance du 9 août 2016;

Considérant que le projet de règlement a été présenté à la séance du 9 août 2016;

Considérant qu'une consultation auprès des employés municipaux s'est tenue le 8 septembre 2016;

Considérant qu'un avis public a été publié dans le journal municipal édition du mois d'août 2016;

Considérant qu'une copie du règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins deux (2) jours avant la séance et tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau;

Il est proposé par madame la conseillère Karine St-Arnaud et adopté à l'unanimité;

QUE le règlement #133-1 « Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville de Portneuf » soit adopté.

Monsieur le conseiller Bruno Cormier reprend son siège.

Avis de motion, règlement concernant les systèmes de traitement tertiaire

Je, Chantale Hamelin, conseillère, donne avis par la présente qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un règlement fixant les modalités de la prise en charge par la ville de tout système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet d'une résidence isolée.

Avis de motion, règlement interdisant la circulation lourde

Je, Diane Godin, conseillère, donne avis par la présente qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un règlement interdisant la circulation des camions lourds sur certains chemins municipaux.

Rés.2016-09-202

Appui à la municipalité de Sainte-Christine d'Auvergne

Considérant que la municipalité de Sainte-Christine d'Auvergne adoptera le règlement #203-16;

Considérant que ce règlement affecte le territoire de la Ville de Portneuf par le chemin suivant :

- Rang de la Chapelle

Considérant que la municipalité de Sainte-Christine d'Auvergne doit obtenir l'appui de la Ville de Portneuf afin de recevoir l'approbation du Ministère des Transports du Québec pour le règlement # 203-16;

Il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf accepte que la municipalité de Sainte-Christine d'Auvergne adopte le règlement #203-16 et le présente au Ministère des Transports du Québec pour approbation.

Rés.2016-09-203

Mandat Tetra Tech QI iuc. – puits Provencher et Thibodeau

Il est proposé par madame la conseillère Karine St-Arnaud et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf accorde un mandat au montant de 10 500 \$ taxes en sus à Tetra Tech QI inc. pour la réalisation d'une étude d'ingénierie préliminaire pour la mise aux normes du puits Thibodeau pour satisfaire aux exigences réglementaires.

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf accorde un mandat au montant de 10 500 \$ taxes en sus à Tetra Tech QI inc. pour la réalisation d'une étude d'ingénierie préliminaire pour la mise aux normes du puits Provencher pour satisfaire aux exigences réglementaires.

QUE ces dépenses soient affectées à la TECQ.

Rés.2016-09-204

Mandat Tetra Tech QI inc. – nouveau programme FEPTEU

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf mandate Tetra Tech QI inc. pour un montant de 5 000 \$ taxes en sus afin de produire et de déposer une demande de subvention dans le cadre du programme d'aide financière découlant du Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTU) pour tous les projets à réaliser.

Rés.2016-09-205

Mandat WSP Canada, surveillance de la mise en conformité des installations d'eau potable du secteur Saint-Louis

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf mandate WSP Canada inc. pour un montant de 21 500 \$ taxes en sus pour la réalisation de la surveillance bureau et pour la surveillance chantier des travaux enfouis du projet de mise en conformité des installations d'eau potable du secteur Saint-Louis.

QUE cette dépense soit affectée à la TECQ.

Rés.2016-09-206

Mandat WSP Canada, réponse à C.F.Q.G. dossier voie de contournement

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Cormier et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf mandate WSP Canada inc. pour un montant de 8 800 \$ taxes en sus afin de fournir les informations requises par le Chemin de fer Québec-Gatineau dans le dossier de la voie de contournement.

QUE cette dépense soit affectée au fonds Carrières et Sablières.

Rés.2016-09-207

Mandat WSP Canada, certificat d'autorisation – dossier voie de contournement

Il est proposé par madame la conseillère Karine St-Arnaud et adopté à l'unanimité;

QUE WSP Canada inc. soit autorisée, par la présente, à préparer et déposer une demande de certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* et toute autre démarche y afférent dans le cadre du projet de la voie de contournement.

Rés.2016-09-208

Asphaltage rue des Oies-Blanches

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à majorité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise une dépense de 9 200 \$ taxes en sus pour l'asphaltage d'une partie de la rue des Oies-Blanches où des travaux de réfection ont été effectués.

Le vote est demandé sur la proposition principale, la proposition est adoptée avec trois voix favorables et deux voix défavorables.

Rés.2016-09-209**Embauche de journaliers à la voirie municipale**

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf retienne les services de monsieur Yoan Rochefort à titre d'employé temporaire aux travaux publics aux conditions suivantes :

- pour la période du 12 septembre au 12 novembre 2016
- aux conditions établies à la convention collective

Rés.2016-09-210**Achat d'un camion 10 roues usagé**

Considérant que des demandes de soumission ont été adressées, sur invitation, à huit (8) fournisseurs;

Considérant que les soumissions reçues se lisent comme suit (taxes incluses);

Camions Denis Lefebvre	99 453.37 \$
Les équipements Robitaille	
Les camions Gilbert	
Les camions Dubois	
Camions Ste-Marie	
Camions Denis Lussier	
Camions Rouville	
Métal Pless	

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise une dépense au montant de 99 453.37 \$ taxes incluses pour l'achat d'un camion 10 roues usagé incluant les équipements à neige, tel que prévu à la fiche budgétaire TP-08.

QUE cette dépense soit affectée au fonds de roulement sur une période de 10 (dix) ans :

2017	9 081.40 \$
2018	9 081.40 \$
2019	9 081.40 \$
2020	9 081.40 \$
2021	9 081.40 \$
2022	9 081.40 \$
2023	9 081.40 \$
2024	9 081.40 \$
2025	9 081.40 \$
2026	9 081.40 \$

Rés.2016-09-211**Muret de soutènement de la rivière Portneuf**

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise une dépense au montant de 9 500 \$ taxes en sus pour réaliser la fiche budgétaire TP-14 : pose de béton projeté sur le muret de soutènement de la rivière Portneuf.

Rés.2016-09-212 Achat de sel et sable d'hiver

Il est proposé par madame la conseillère Karine St-Arnaud et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise l'achat et le transport du sel de déglacage, pour l'hiver 2016-2017, pour une quantité approximative de 200 tonnes métriques au coût de 91.07 \$ la tonne métrique livrée, taxes en sus.

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise l'achat de sable d'hiver, pour l'hiver 2016-2017, pour une quantité approximative de 2500 tonnes métriques au coût de 5.40 \$ la tonne métrique non livrée, taxes en sus.

Rés.2016-09-213 Modifications salle de bain, caserne sud

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise une dépense maximale de 10 000 \$ taxes incluses pour les modifications de la salle de bain à la caserne sud par le déplacement et l'acquisition d'un urinoir ainsi que l'installation de deux douches.

Rés.2016-09-214 Demande Société des Arts Traditionnels de Portneuf

Il est proposé par madame la conseillère Karine St-Arnaud et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf accepte d'appuyer le festival des Tambours de Portneuf pour sa 8^e édition qui se tiendra les 12 et 13 novembre 2016 par un appui de 1 000 \$ et par les services suivants, d'une valeur n'excédant pas 500 \$;

- Prêt de la salle du Carrefour municipal les 11, 12, 13 et 14 novembre 2016
- Placement d'une publicité de l'événement dans le journal municipal du mois d'octobre

Rés.2016-09-215 Bail de location d'érablière à 7790775 Canada inc.

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Cormier et adopté à l'unanimité;

QUE monsieur le maire soit, et il est par les présentes, autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Portneuf un bail de location d'érablière, situé sur une partie du lot numéro 2 979 841 à 7790775 Canada inc. représenté par monsieur Carl Beaudoin.

Rés.2016-09-216

Participation financière au service de transport adapté de Portneuf pour 2016

Attendu que toute municipalité locale dont le territoire n'est pas desservi par une société de transport en commun ou par un autre organisme public de transport en commun qui assure un service de transport adapté aux personnes handicapées doit, par résolution dont copie doit être transmise au ministre des Transports du Québec, contracter avec une personne afin d'assurer aux personnes handicapées l'accès, sur son territoire à des moyens de transport adaptés à leurs besoins (article 48.39 de la Loi sur les transports L.R.Q. chapitre T-12);

Attendu que le *Service de transport adapté de Portneuf* est pris en charge par la MRC de Portneuf, et ce, depuis le 1^{er} juillet 2011;

Attendu que l'administration et les opérations du *Service de transport adapté de Portneuf* ont été déléguées à la Corporation de transport régional de Portneuf (CTRP) selon une entente qui a été adoptée par le conseil des maires de la MRC de Portneuf (CR121-06-2011) lors de sa séance régulière du 15 juin 2011;

Attendu que la Commission de développement social et économique recommande l'adoption du plan de transport, de la tarification et des prévisions financières pour 2016;

Attendu que le 8 décembre 2014, par la résolution 2014-12-270, la ville de Portneuf reconnaît la MRC de Portneuf comme mandataire et lui confie la signature pour et au nom de la ville de ladite entente qui se terminera le 31 décembre 2017;

Il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à l'unanimité;

QUE la ville de Portneuf confirme l'adoption du plan de transport adapté, de la tarification et des prévisions budgétaires 2016.

QUE la ville de Portneuf confirme sa participation financière annuelle pour 2016 au montant de 6 424 \$

Période de questions

Diverses questions sont posées au Conseil.

Début : 20 : 15 Fin : 20 : 19

Levée de l'assemblée

Madame la conseillère Chantale Hamelin demande la levée de l'assemblée à 20 : 20 hres.

Maire

Greffière